

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Horaires

ECOLE MATERNELLE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Début classe	8H50	8H50	8H50	8H50	8H50
	Fin classe	12H10	12H10	12H15	12H10	12H10
Après midi	Début classe	14H05	14H05		14H05	
	Fin classe	16H30	16H30		16H30	

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** (soutien réalisé par les enseignants auprès des élèves le nécessitant) auront lieu le **mardi et le jeudi de 13H40 à 14H**.

ECOLE PRIMAIRE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Début classe	8H45	8H45	8H45	8H45	8H45
	Fin classe	12H05	12H05	12H10	12H05	12H05
Après midi	Début classe	14H10	14H10		14H10	
	Fin classe	16H35	16H35		16H35	

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** (soutien réalisé par les enseignants auprès des élèves le nécessitant) auront lieu le **lundi et le mardi de 12H10 à 12H40**.

Le mercredi et le vendredi, la commune organisera un service de cantine (il sera demandé un ticket par repas).

Les enfants pourront donc être pris en charge par les parents

- avant le repas le mercredi à 12H10 à l'école primaire ou à 12H15 à l'école maternelle,
- avant le repas le vendredi à 12H05 à l'école primaire ou à 12H10 à l'école maternelle,
- après le repas les mercredis à 13H30 à **l'école primaire pour les deux écoles**.
- après le repas les vendredis à 13H45 à l'école primaire, et à l'école maternelle.

Les parents pourront également laisser leurs enfants à l'Accueil de Loisirs qui fonctionnera le mercredi après-midi selon les modalités actuelles (inscriptions une semaine à l'avance).

Le vendredi après midi, la commune organisera des activités de 14H05 à 16H30 à l'école maternelle et de 14H10 à 16H35 à l'école primaire. Ces activités seront encadrées par Marie CANTAT-DUBREUIL responsable de l'accueil des P'tits Loups.

Une proposition d'activités pour les enfants sera communiquée aux parents à la rentrée pour la période allant du 15 septembre au 20 octobre. Les fiches d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) devront être obligatoirement retournées aux enseignants, à l'accueil périscolaire ou au secrétariat de Mairie le lundi 11 septembre.

Les activités devront être numérotées en fonction des préférences de l'enfant.

L'équipe d'animation procédera à la répartition des enfants dans les groupes et essayeront de se rapprocher au maximum des premiers choix des enfants.

Tout enfant inscrit s'engage à venir aux activités sur la période du 15 septembre au 20 octobre, excepté en cas de maladie.

En cas d'absence, les parents devront prévenir préalablement et obligatoirement l'équipe d'animation ou la Mairie.